

Compte rendu du conseil municipal Séance de vendredi 15 avril 2022

Présents : Jérôme BAUDOT, Yoann BERNARD, Christophe BERTHET, Serge GARDIEN, Alain NAMBOTIN.

Excusés : Jocelyne NAMBOTIN, Geneviève LAMBERET

Procurations : Jocelyne NAMBOTIN donne procuration à Jérôme BAUDOT
Geneviève LAMBERET donne procuration à Alain NAMBOTIN

La séance est ouverte à 21 h par Monsieur Serge Gardien, Maire.
Le quorum étant atteint, un secrétaire de séance est choisie à l'unanimité : Yoann BERNARD

Approbation du compte rendu du CR du 25 mars 2022.

Aucune réserve n'étant formulée, **le Conseil approuve à l'unanimité le compte rendu.**

Suspension d'abonnement à l'Agence départementale d'Ingénierie pour 2023. **(Délibération - 25-04-22)**

Le maire propose de suspendre l'abonnement à l'Agence départementale d'Ingénierie pour l'année 2023 vu que l'on ne l'a pas utilisée et que l'on peut en cas de besoin reprendre l'abonnement en cours d'année.

A l'unanimité le conseil approuve cette proposition

Contrôle de légalité. Délibération organisant la télétransmission des actes budgétaires de la commune vers la Préfecture. (Délibération – 26-04-22)

Le maire propose de télétransmettre les actes budgétaires vers la Préfecture.

Après discussion le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de procéder à la télétransmission des actes budgétaires au contrôle de légalité ;
- Confirme l'utilisation de la plateforme de télétransmission Actes proposée par l'opérateur Cérig
- Autorise le maire Monsieur GARDIEN Serge à signer un avenant à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de l'Ain.

Compte rendu du conseil municipal Séance de vendredi 15 avril 2022

Approbation des demandes de subvention pour les travaux de voirie (Délibération 27-04-22)

Le maire propose de faire des demandes de subvention pour l'ensemble des travaux de voirie approuvés précédemment suivant les plans de financement suivant :

Financement	Montant HT	Taux
Fonds de concours CCPA	21 103 €	50,00%
Fonds propres	21 103 €	50,00%
Total du projet	42 206 €	100,00%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition à l'unanimité.

Renouvellement de la convention de l'entreprise AMBSE (Délibération 28-04-22)

Le maire, Serge GARDIEN expose les éléments suivants :

La convention passée en 2007 entre la société AMBSE et la commune pour la fourniture du haut débit internet pour les habitants d'Innimond arrive à échéance le 29 mai 2022. Reconnaisant le service rendu à la population, le maire propose de renouveler cette convention malgré l'évolution de la technique ainsi que de l'arrivée de la fibre en fin d'année qui offriront aux habitants de nouveaux moyens d'accès à Internet.

Compte tenu des éléments en notre possession et des tarifs pratiqués dans les communes alentour, une discussion s'engage sur le montant du loyer à pratiquer

- Le Conseil vote la proposition de Monsieur NODET de 800 € par an cette proposition est rejetée à 6 voix contre et 1 voix pour.
- Après le rejet d'une deuxième proposition à 1000 € par an à 6 voix contre et 1 voix pour.
- Le maire propose de fixer le loyer annuel de la mise à disposition du terrain sur La Chas et du toit de la mairie à 1500 €. Pour l'année 2022 le loyer sera au prorata du nombre de mois restant après la signature de cette convention

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à 6 voix pour et 1 contre cette dernière proposition et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention pour une durée de 5 ans avec la société AMBSE.

Fin de séance 21h20.

Le secrétaire Yoann BERNARD